

Aux habitantes et habitants
de la Commune de Préverenges

N/réf. 5/PC/mf

1028 Préverenges, décembre 2012
☎ 021/811.50.50 – fax 021/811.50.51

Introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2013

Mesdames, Messieurs,

En application de la législation fédérale et cantonale, le Conseil communal de Préverenges a approuvé le 6 décembre 2012 le règlement communal sur la gestion des déchets qui introduit la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013.

La mise en œuvre du principe « pollueur-payeur » implique :

- l'utilisation obligatoire d'un seul type de sac qui pourra être acheté dans les commerces locaux,
- l'introduction d'une taxe forfaitaire annuelle de Fr. 85.00 par habitant. A noter que les personnes de moins de 20 ans seront exemptées de la taxe et que des mesures d'accompagnement ont été décrétées, notamment en faveur des familles ayant un ou plusieurs enfants en bas âge, des personnes bénéficiant de prestations complémentaires AVS/AI ainsi que des personnes au RI. Des informations à ce sujet peuvent être obtenues auprès de l'administration communale et sur le site internet de la commune (www.preverenges.ch).

Afin de vous renseigner en particulier sur les principes de tri et de collecte des déchets, une journée d'information à toute la population est prévue le

samedi 12 janvier 2013 à la déchetterie, de 9h00 à 16h00
(selon programme annexé).

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration dans la gestion des déchets et demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic :  G. Delacrétaz
Le Secrétaire :  P. Crausaz


Annexes : - dépliant d'information Valorsa
- un sac gratuit de 17 litres
- les nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie dès le 1.1.2013
- programme « Journée d'information du 12 janvier 2013 »